

AVIS D'INITIATIVE

CT.21.042.AV

Avis d'initiative relatif à la réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles

Avis adopté le 11/10/2021

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Structure émettrice : Conseil du Tourisme

Type d'avis : Avis remis d'initiative

Préparation de l'avis : Visioconférences du 18/05/2021, 30/06/2021 (présentation du Cabinet de la Ministre Caroline DESIR) et 01/10/2021 (préparation de l'avis).
Adoption définitive par procédure électronique du 04/10/2021 au 11/10/2021.

Destinataire : Madame Valérie DE BUE, Ministre de la fonction publique, de l'informatique, de la simplification administrative, en charge des allocations familiales, du tourisme, du patrimoine et de la sécurité routière

Brève description du dossier

Interpelé par la réforme qui s'annonçait dans l'enseignement obligatoire sur l'adaptation des rythmes scolaires, le Conseil du Tourisme s'est, d'initiative, saisi du dossier. En effet, le tourisme étant intimement lié aux périodes de vacances scolaires, une modification profonde de celles-ci entraînerait irrémédiablement des conséquences d'un point de vue socio-économique. Après analyse du sujet, le Conseil a souhaité faire part de ses remarques et observations auprès de sa Ministre de tutelle.

PREAMBULE

Le Conseil du Tourisme a été surpris par l'annonce et surtout l'adoption de la réforme des rythmes scolaires à l'horizon 2022, sans que les acteurs du tourisme, et notamment les opérateurs du tourisme intérieur, n'aient véritablement été consultés sur le sujet au préalable. Cette réforme impacte pourtant directement le tourisme wallon.

Le Conseil est bien conscient que cette réforme s'inscrit dans une logique post-covid, que le sujet est sur la table depuis très longtemps (plus de 30 ans) et que l'objectif poursuivi vise à adapter le rythme scolaire aux besoins de l'enfant en termes de périodes d'apprentissage, de temps de repos, de fréquence, etc.

S'il admet que tout changement amène des incertitudes et qu'il convient de s'adapter et de trouver des solutions pour y répondre, le Conseil regrette qu'il n'ait pas eu l'occasion de s'exprimer au préalable et qu'il n'y ait plus vraiment de discussions possibles sur le calendrier en tant que tel.

AVIS

Le Conseil du Tourisme a pris connaissance de la réforme et a reçu le Cabinet de la Ministre Caroline DESIR afin de l'éclairer sur les implications concrètes de celle-ci. Bien qu'il soit encore difficile de saisir toutes les conséquences socio-économiques, directes et indirectes, de la réforme sur le secteur du tourisme, le Conseil tient malgré tout à faire part de ses remarques et observations sur le sujet :

- Eventuels effets de levier de la réforme

Globalement, une majeure partie du Conseil estime que la réforme pourrait s'avérer positive pour le tourisme intérieur et y est donc favorable. Plusieurs secteurs voient en effet dans cette réforme une réelle opportunité :

- Les guides touristiques se réjouissent de l'allongement des plages de travail durant des périodes considérées comme creuses actuellement.
- Le doublement des vacances d'automne serait à première vue bénéfique pour les attractions touristiques, cette période devenant une haute saison à part entière (p. ex. activités Halloween).
- Le secteur des attractions touristiques relève aussi que la première semaine de juillet n'a jamais été une semaine d'affluence pour lui, avec principalement un public scolaire. Sa suppression, ou réduction, ne devrait donc pas être significative pour lui.
- Les hôtels et les restaurants accueillent positivement cette réforme, pointant la désynchronisation des périodes de vacances, qui contribue à multiplier les publics tout en évitant la concurrence avec les touristes flamands.

Plus largement, la réforme contribuera à un étalement des périodes de vacances, ce qui est accueilli positivement. Le décalage entre les vacances de printemps et le congé de Pâques constituerait par exemple une opportunité de bénéficier d'un long week-end de plus dans l'année. Par ailleurs, le recul des congés de printemps au mois de mai pourrait s'avérer payant. Cette situation pourrait aussi être intéressante pour les consommateurs, l'allongement des périodes pouvant contribuer à lisser les effets de crête des saisons touristiques.

- Crainces liées à la réforme

S'il faut s'attendre à certains effets de levier liés à la réforme, plusieurs secteurs font également part de leurs craintes. Les opérateurs des hébergements de plein air craignent par exemple une perte importante liée à la suppression de semaines de vacances durant la belle saison.

De plus, et en contradiction avec ce qui vient d'être évoqué précédemment, il y a aussi un risque que le doublement des vacances d'automne et de détente bénéficie surtout au tourisme extérieur. Les personnes qui ont plus de moyens profiteront des deux semaines pour partir à l'étranger, alors que celles qui en ont moins ne prendront pas le risque de réserver à des périodes où la météo est plus maussade.

A cette crainte s'ajoute celle de la saturation des hébergements durant certaines périodes. Ce constat repose par ailleurs sur la fréquentation de la clientèle néerlandaise, absente durant les semaines d'été qui seront retirées (début juillet et fin août), mais présente aux semaines ajoutées aux vacances d'automne et de détente. Ces dernières périodes constituent d'ailleurs la haute saison pour la clientèle néerlandaise et l'offre est donc déjà saturée. Avec des périodes de vacances estivales plus concentrées et d'autres déjà saturées, les tarifs risquent donc d'augmenter, impactant directement le portefeuille des touristes intérieurs.

- Situation par rapport aux autres régions et pays

Le Conseil souligne l'importance de tenir compte des périodes de vacances des principaux publics touristiques « non-domestiques » (Flandre, Pays-Bas, France...), mais également de veiller à limiter les périodes communes avec les voisins (Pays-Bas, France, Grand-Duché de Luxembourg...). Il convient d'analyser la désynchronisation avec les régions et pays voisins, afin d'éviter que tout le monde soit en congé en même temps. Cela conduirait à une saturation et donc à une montée des prix, comme évoqué plus haut. A contrario, l'allongement des différentes saisons devrait permettre de répartir l'offre et donc d'augmenter la disponibilité, tout en réduisant les prix.

En favorisant un début des vacances plus tôt dans l'année, l'effet de crête pourrait être lissé. Pour ce qui est des congés de détente, leur décalage ne devrait pas poser de problèmes car la période est loin d'être la plus fréquentée en termes de tourisme intérieur (surtout séjours de sports d'hiver à l'étranger).

Une attention particulière devra également être accordée à une éventuelle harmonisation au niveau belge. Des réflexions sont en cours au niveau des communautés flamande et germanophone et des voix s'expriment pour qu'il y ait un alignement, même si une réforme à leur niveau ne semble être pas à l'ordre du jour. Une telle harmonisation rebatterait les cartes, notamment en termes de saturation.

- Organisation du travail

Les décalages avec l'enseignement supérieur peuvent conduire à des difficultés notamment en termes de travail saisonnier, entre autres pour les étudiants. Cette situation pose aussi la question des frais fixes qui risquent d'augmenter durant les congés d'automne et de détente, périodes durant lesquelles les étudiants ne seront pas disponibles. Afin de répondre la « pénurie » d'étudiants, une solution pourrait être d'étendre l'accessibilité au Flexi-job pour tous les secteurs du tourisme.

Plus globalement, l'augmentation des activités durant l'année et l'impact sur les activités estivales inquiètent le Conseil quant à l'organisation du travail saisonnier, dont les périodes d'activités seront

chamboulées (raccourcissement de la période estivale, mais allongement du reste de l'année). Une réflexion doit être menée sur le sujet pour répondre aux besoins des opérateurs et des travailleurs.

- Organisation familiale

L'absence d'alignement entre les communautés, mais également entre les niveaux scolaires (études supérieures, cursus pour adultes...), peut engendrer des complications en termes de vacances en famille.

Plus généralement, les travailleurs sont inquiets de l'allongement des congés durant l'année et du raccourcissement des vacances d'été. Cette situation pose question en termes de gestion familiale (garde d'enfants, offre de stages...). Il faudra être vigilant à la réforme annoncée au niveau du Cabinet de la Ministre Bénédicte LINARD concernant l'accueil temps libre pour actualiser la structure de l'accueil et tenir compte du nouveau calendrier.

Par ailleurs, la réduction des vacances d'été pourra constituer un frein aux vacances en famille par rapport à l'organisation des camps de mouvements de jeunesse. En effet, ces derniers devront être concentrés sur une période plus courte et entreront dès lors plus aisément en concurrence avec les périodes de vacances.

Le raccourcissement des grandes vacances, fin août, semble être moins impactant qu'imaginé. En effet, à cette période, le focus est souvent déjà mis sur la rentrée scolaire ou sur l'organisation des secondes sessions. L'impact sera en revanche différent pour la première semaine de juillet, les familles avec un budget plus modeste ne pouvant plus bénéficier des tarifs souvent plus avantageux à cette période de l'année.

- Communication et promotion

D'un point de vue promotion, la réforme impliquera une communication à différentes vitesses, les calendriers entre les communautés française, flamande et germanophone ne coïncidant plus. Cette situation devra être bien évaluée au vu des adaptations à prévoir.

Indépendamment de la réforme des rythmes scolaires, le Conseil souligne la campagne de communication visant à promouvoir la Wallonie comme destination durant la crise sanitaire. Il importe désormais de poursuivre les efforts de fidélisation de la clientèle wallonne nouvellement sensibilisée, afin peut-être de limiter un éventuel impact de la réforme des rythmes scolaires.

Afin de préparer au mieux les opérateurs touristiques aux changements liés à la mise en œuvre de la réforme, une communication ciblée devrait être prévue, voire si nécessaire un accompagnement.

CONCLUSIONS

Si pour une bonne partie des opérateurs, les effets attendus de la réforme semblent à première vue être positifs, le Conseil du Tourisme pointe malgré toute une série de craintes. Seul l'avenir permettra de lever les incertitudes quant aux effets positifs et négatifs supposés de la réforme. C'est pourquoi, et bien qu'il ne souhaite pas stopper le processus en cours, le Conseil demande qu'une évaluation soit menée à l'issue de l'année scolaire 2022-2023 afin de procéder à d'éventuelles adaptations si nécessaire.

Par ailleurs le Conseil du Tourisme insiste sur l'absolu nécessité de trouver une solution à la problématique des jobs d'étudiant en période de vacances. Des ajustements au niveau de l'enseignement supérieur seraient vivement appréciés afin de garantir le bon fonctionnement des infrastructures touristiques les plus dépendantes d'un travail jobiste et saisonnier. D'autres solutions, comme l'accessibilité au Flexi-job pour tous les secteurs du tourisme, pourraient également être envisagées.

Enfin et dans l'éventualité d'un report de la réforme, notamment dans le cadre d'une demande d'alignement des communautés flamande et/ou germanophone, le Conseil apprécierait que les sujets évoqués ci-avant soient pris en considération, ou à tout le moins redébattus.

P.O.


David LAVIGNE
Président du Conseil du Tourisme